Adresse à François Hollande

Monsieur le Président de la République,

Vous allez recevoir, sur votre invitation, le Premier Ministre israélien Benyamin Netanyahou.

Pour nous, associations, partis, syndicats, membres du Collectif national qui depuis des années n avons de cesse de rappeler qu une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens ne peut se fonder hors du droit, cette visite est lourde d interrogations.

B. Netanyahou, c est l homme qui revendique et organise le développement systématique et sans précédent de la colonisation en émiettant et isolant les territoires palestiniens compromettant gravement le fondement même d une solution à deux Etats. C est celui qui maintient Gaza sous un blocus inhumain, forme inacceptable et illégale de punition collective. C est celui qui réprime avec constance et brutalité le mouvement de résistance populaire et pacifique de la société civile palestinienne. C est celui qui menace d intervenir contre l Iran au risque de déclencher un cataclysme.

Il vient chercher en France l assurance que nous ne reconnaîtrons pas l Etat de Palestine et refuserons de l accueillir à l ONU, fût-ce comme état non membre. Cela n est pas acceptable.

Malgré le vote regrettable au Parlement européen concernant le protocole ACAA qui renforce la coopération économique entre l Union Européenne et Israël, Monsieur le Président de la République, nous vous demandons de lui tenir le langage de la vérité car dans l ivresse de la force et de l impunité, il mène son pays à l abîme.

La France doit s en tenir au droit, égal pour tous, et par un acte politique fort, annoncé lors de la campagne présidentielle, « soutenir la reconnaissance internationale de l Etat palestinien » en votant oui à la demande palestinienne à l Assemblée générale de l ONU.

Nous resterons très vigilants sur l'expression de la position officielle de la France.

Pour le Collectif pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens

L'Association Nationale des Elus Communistes et Républicains soutient ce texte.

Copyright © Elunet.org, Portail de l'action des Elus et de la vie citoyenne